COMMUNE DE BRENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Le 27 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil sous la présidence de Sandrine LACHIZE PICCINO, suivant convocation transmise le vendredi 23 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : AUBRUN Norbert, BARCQ Francis, BOUVET Isabelle, CHATEL Gregory, DELAHAYE Georges, DURAND Nathalie, GAYRAUD Stephanie, GENS Pierre-Yves, LACHIZE PICCINO Sandrine, NOVEL Regine, PREVOST Gregory, PUJOS Laetitia, SANTOS-CANTERO Isabelle, THIBLET Sylvie
Excusé ayant donné procuration : DE SOUSA Christophe à DELAHAYE Georges

Secrétaire de séance : PUJOS Laetitia

2026-054 - Délibération Modificative (DM) n°1

Rapporteur : GAYRAUD Stephanie

Décision modificative N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune de Brens ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires en sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

Considérant que la décision modificative n° 1 prévoit des ajustements en dépenses et en recettes, sans déséquilibre global entre les deux sections ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget général de l'exercice 2026, selon les mouvements de crédits détaillés dans le tableau ci-après ;
- **AUTORISE** les ajustements de crédits en section de fonctionnement, pour un montant de 41 442,11 € en augmentations de dépenses et de recettes ;
- **AUTORISE** les ajustements de crédits en section d'investissement, comprenant 93 098,66 € d'augmentations de dépenses, 1 062,00 € de diminutions de dépenses et 92 036,66 € d'augmentations de recettes ;
- **CONSTATE** que les mouvements nets de la décision modificative s'équilibrent à 133 478,77 € en dépenses et en recettes, après prise en compte de la diminution de crédits de 1 062,00 € en investissement ;
- **CHARGE** le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de transmettre les documents budgétaires correspondants aux services compétents.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 27 octobre 2026

La présidence de séance,
Sandrine LACHIZE PICCINO